



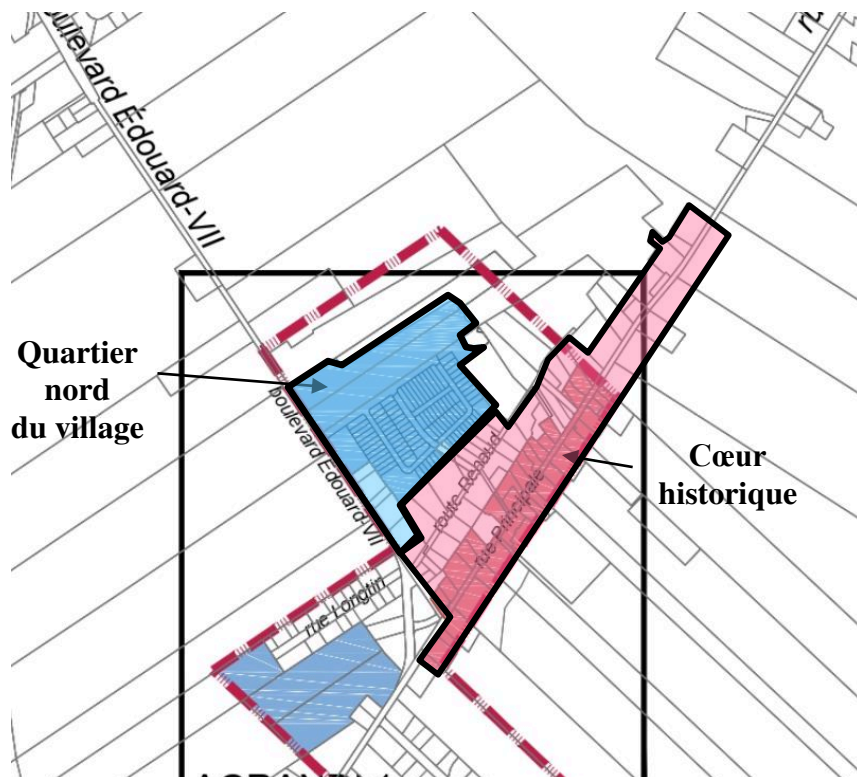
## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 8201-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO. 8200-2020.

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, suite à l'adoption lors de sa séance du 25 août 2020 du projet de règlement, tiendra une assemblée publique de consultation le 30 septembre 2020 à 19h, à la salle du Conseil du Centre communautaire au 119, rue Renaud.

Le règlement 8201-2020 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a pour objet d'agrandir les secteurs du «Cœur historique» et du «Quartier nord du village».

### Secteurs visés par la modification du règlement



Lors de cette assemblée publique de consultation, la Mairesse, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera la modification, les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ces sujets.

Veillez également noter que le projet de règlement ainsi qu'une illustration des secteurs concernés peuvent être consultés en ligne, ou au bureau de la municipalité situé au 91, rue Principale, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 15 septembre 2020.

Mario Besner

d.g. / sec.trés.